



AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE

<i>Personne figurant sur les films/photographies :</i>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal	Ville :

<i>À remplir par le représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure:</i>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal	Ville :

autorise les Archers d'Heurtebise, Mairie, 3 rue du Château, 17500 JONZAC à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser les photographies et films me représentant, prises/réalisés dans le cadre des entraînements du club et des événements auxquels il prend part.

L'autorisation porte uniquement sur la diffusion par ou sous le contrôle direct des Archers d'Heurtebise, sur les supports suivants (cochez les supports sur lesquels vous autorisez la diffusion) :

- Papier (plaquette, brochures d'information, affiche)
- Dématérialisé (sur tablette ou écran TV, dans le strict cadre des entraînements et dans un but pédagogique)
- Site internet (www.archers-jonzac.fr)
- Page Facebook (www.facebook.com/archers.dheurtebise)

Les Archers d'Heurtebise pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage publicitaire (entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire).

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Fait à Le

Signature du Contractant / Représentant Légal